

11499 - S'abstenir d'assister les sinistrés sous prétexte que leur sort traduit la volonté d'Allah

question

Certaines personnes qui voient leurs frères musulmans frappés par des calamités et des sinistres ne se contentent pas de leur refuser leur assistance et de ne pas exhorter les autres à les aider, mais cherchent à se justifier en disant que ce qui se passe traduit la volonté divine et qu'il ne convient pas d'assister les victimes puisqu'elles ne font que subir le châtement d'Allah, le Puissant et Majestueux...

Quand on dit à certaines personnes : faites de la charité envers les pauvres et les nécessiteux, ils disent : comment leur faire de la charité alors que leur sort traduit la volonté divine ? Vas-tu les enrichir alors qu'Allah les veut pauvres ? Ils disent encore : Si Allah l'avait voulu, Il les aurait rendus assez riches pour se passer de notre assistance... Qu'en pense l'Islam ?

la réponse favorite

Ces paroles et les autres qui leur ressemblent sont indubitablement fausses et traduisent une grande ignorance ou une négligence désastreuse. En effet, la volonté divine ne saurait fournir le prétexte qui justifie les actes du passé ou l'abandon des actes d'obéissance dans le futur...

Par ailleurs, Allah le

Puissant et Majestueux a donné l'ordre de secourir le musulman sinistré et a prescrit l'obligation d'assister les nécessiteux et stigmatisé le comportement de celui qui néglige son devoir à cet égard. A ce propos, le Très Haut dit :

«Mais non! C' est vous plutôt, qui n' êtes pas généreux envers les orphelins;qui ne vous incitez pas mutuellement à nourrir le pauvre,qui dévorez l' héritage avec

une avidité vorace,-

et aimez les richesses d' un amour sans bornes. » (Coran, 89 :17-20).

L'abandon de la fourniture

de nourriture aux pauvres est une des causes de l'entrée en enfer. A ce propos,

le Très Haut dit : **«“Qu' est- ce qui vous a acheminés à Saqar?”- Ils diront: “Nous n' étions pas de ceux qui faisaient la**

Salâ,- et nous ne nourrissions pas le pauvre, » (Coran,

74 : 42-44).

En outre, les biens appartiennent

à Allah. Si Celui-ci le voulait, Il retirerait ses biens à l'auteur des propos

(incriminés) ... Accepterait-il quand il se trouve confronté à une nécessité vitale qu'on lui tienne de tes propos ?

C'est une erreur énorme

et une aberration majeure. Celui qui la commet est assimilable à ceux à propos

desquels Allah a dit : **«Et quand on leur dit: “Dépensez de ce qu'**

Allah vous a attribué”, ceux qui ont mécru disent à ceux qui ont cru: “Nourrirons-

nous quelqu'un qu' Allah aurait nourri s' Il l' avait voulu? Vous n' êtes que

dans un égarement évident”. » (Coran, 36 : 47).